DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

OBJET : Action "Langue Orale Active" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la SCOP Adrep Formation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Scop Adrep Formation une subvention de 26.500,00 €, pour le renouvellement de l'action « Langue Orale Active »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention type « Action d'Insertion » prévue à cet effet.

Cette dépense d'un coût total de 26.500,00 € sera financée, sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement, au titre du budget départemental 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée